

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article1789>



Santé : qu'advient-il demain ?

- Cahiers d'exigences -



Date de mise en ligne : jeudi 6 août 2020

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Qu'advient-il demain des mesures annoncées en conclusion du Ségur de la santé ?

L'exemple du Service d'Accès aux Soins ?

« Annoncé par Agnès BUZIN le 9 septembre 2019 comme mesure phare du Pacte pour la refondation des urgences, le Service d'Accès aux Soins (SAS) devait être un service universel, accessible par téléphone et en ligne et reposant sur un partenariat entre professionnels hospitaliers et libéraux. »

Le dossier de presse du Ségur de la santé de juillet 2020 propose de le concrétiser.

Un communiqué de presse du ministère des solidarités et de la santé, en date du 1 novembre 2019, précisait :

« Nouveau service d'orientation et de guidage dans le système de Santé, le SAS permettra à tous les Français de disposer d'un service apportant une réponse à toute demande de soins ou toute question sur la Santé. »

L'équipe projet chargée de définir l'organisation du SAS a été reçue par Agnès Buzyn et lui fera des propositions d'ici deux mois. A l'issue des deux mois de concertation fin novembre, la ministre choisira un modèle d'organisation du SAS, afin de pouvoir mettre en place ce service à l'été 2020. »

Les hasards de calendrier peuvent être facétieux. Nous n'en tirerons pas de conclusions hâtives et nous limiterons à des interrogations de fond.

Que pourra proposer le SAS quand la désertification médicale sévit en médecine libérale et à l'hôpital ou quand les médecins sont en week-end et n'assurent plus la permanence des soins ?

Et comment feront les patients qui en plus des problèmes de santé ont des problèmes de déplacement lorsqu'il leur faudra aller consulter dans le département voisin ?

Et comment feront les médecins pour répondre à une demande supplémentaire alors qu'ils sont déjà surbookés, avec des délais de rendez-vous qui se déclinent en mois ?

Et quelle valeur accorder à cette proposition quand il n'est pas apporté de solution aux carences qui l'ont fait naître ?

Depuis l'épidémie de COVID il semble qu'il y ait une volonté politique de corriger les effets désastreux de la politique de santé imposée ces dernières décennies et que le gouvernement, chantre de l'orthodoxie budgétaire en matière de services publics en général et de dépenses de santé en particulier, ait soudain trouvé « l'argent magique » qui, paraît-il, n'existait pas. L'examen, à l'échelle nationale et à celle des territoires, des promesses d'abord, de leur mise en oeuvre et des résultats ensuite nous dira si elles sont de nature à répondre aux attentes des citoyens, des élus locaux et des soignants. Les premiers éléments dont nous disposons n'incitent ni à l'optimisme ni à la confiance.